



Modification d'un contrat de formation.

Par **Yasar**, le **18/02/2009** à **18:58**

Salut à tous,

j'ai signé un contrat de qualification d'opérateur en commande numérique par l'intermédiaire d'une boîte d'intérim il y a 6 mois (CQPM). C'est un contrat d'une durée de 12 mois (3 mois de cours théoriques et 9 en entreprise). Suite à une baisse de travail, l'entreprise décide de modifier ma formation initiale et me propose une formation d'ajusteur monteur à la place. En fait nous sommes un groupe d'une dizaine de personnes. et comme solution nous avons le choix entre la nouvelle formation ou la porte. Comment est-ce possible? Dans quel cas une entreprise peut-elle avoir ce droit? que dois-je faire pour maintenir ma formation initiale et surtout la finir.